

## Déclaration liminaire

CNESER du mardi 15 décembre 2020



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous nous retrouvons en cette dernière séance de cette année difficile, pour une nouvelle journée marathon. Cette séance étant largement consacrée aux CPGE, la FCPE rappelle son engagement en faveur de tous les étudiants ou futurs étudiants. Les parents d'élèves que nous représentons, sommes toujours aussi inquiets pour la jeunesse de notre pays. Nous attirons en particulier votre attention sur la situation des élèves de terminale. L'épuisante réforme du lycée ne résiste pas au choc de la crise sanitaire, nos enfants en font les frais et ce n'est pas acceptable. Augmentation de la charge de travail personnel, appropriation des programmes plus difficile avec la raréfaction des interactions avec les professeurs, incertitudes sur la pondération des notes et la prise en compte du contrôle continu... dans ces conditions, comment ces lycéens peuvent-ils construire sereinement leurs projets d'orientation pour l'année prochaine ? A l'heure où nous vous parlons, ils ont non seulement rendez-vous avec Parcoursup mais aussi malheureusement, avec l'inégalité des chances et des droits. La crise sanitaire met à mal l'accompagnement à l'orientation. Cela est d'autant plus préoccupant que ce droit peine à être respecté en temps normal. Les fiches dialogues sont en train d'être renseignées puis examinées par les conseils de classe. Dans une semaine, les lycéens auront accès aux fiches de présentations détaillées des formations accessibles via Parcoursup. La jungle des contenus des enseignements, des compétences et connaissances attendues ainsi que des critères généraux d'examen des vœux approfondit les inégalités socio-scolaires. La FCPE n'a cessé d'alerter sur le sujet et pourtant rien ne change, le tri scolaire et social des jeunes poursuit sa logique implacable. Le caractère discriminatoire de la prise en compte du lycée d'origine comme critère de sélection en est en partie responsable. Or, comme la FCPE, plusieurs institutions telles que le Défenseur des Droits, la Cour des Comptes ou bien le Conseil constitutionnel, ont pointé ce problème. Face aux ministères de tutelle qui semblent s'en satisfaire, nous demandons une nouvelle fois le retrait de ce critère discriminatoire. Par ailleurs, à l'occasion de la présentation du budget de l'enseignement supérieur en cette instance, nous constatons que cette année encore, le droit effectif à la réussite pour chaque étudiant n'est toujours pas une priorité gouvernementale. En particulier, les investissements en matière de ressources humaines et infrastructures ne sont pas au rendez-vous. En cette période de crise sanitaire, la précarité étudiante progresse. Un droit effectif à la réussite pour tous suppose des aides pédagogiques, matérielles et médico-sociales pour que chacun puisse étudier dans de bonnes conditions. Enfin, nous déplorons que ce budget de l'enseignement supérieur reste déconnecté de la démographie des étudiants. Parcoursup a introduit la sélection dans les filières universitaires en tension. Dans le même temps, l'augmentation du nombre d'étudiants ne s'est pas accompagnée d'investissements structurels croissants. Ce sont les jeunes qui paient les frais de cette

situation alors que c'est de la responsabilité de l'Etat de garantir à tous les jeunes le droit de s'inscrire dans la filière universitaire de leur choix en augmentant le nombre de places.

La FCPE reste mobilisée pour un système éducatif et universitaire où chaque jeune peut choisir et construire son avenir.

Je vous remercie pour votre attention.